

Document d'entrée en relation

Conformément à la réglementation, les conseillers en investissements financiers, les intermédiaires en assurance et les démarcheurs financiers doivent remettre à leurs clients, avant la souscription de tout contrat, un Document d'Entrée en Relation, en vertu des dispositions des articles L.521-2, R.521-2 et suiv. du Code des assurances, de l'article 325-5 du Règlement général de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

RENSEIGNEMENTS

LUCYA : Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 200 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 478 594 351 dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès, 75002, Tel : 01.45.22.34.29 – www.lucya.com.

LUCYA est enregistrée sur le registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance tenu par l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 004 394 au titre des activités suivantes :

- Conseiller en Investissement Financier (CIF), adhérente à la CNCEF, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse, 750002 Paris. Autorité de tutelle : <https://www.amf-france.org/fr>
- Courtier en assurance (COA), adhérente à la CNCEF, société placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09. Autorité de tutelle : <https://acpr.banque-france.fr/>

Vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes :

13 rue d'Uzès,
75002 Paris

www.lucya.com

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

ACTIVITÉS

Courtier en assurance

LUCYA est un courtier en assurance inscrit dans la catégorie « b) » de l'article L.521-2 du Code des assurances, laquelle définit : « s'il n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, mais qu'il n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, l'intermédiaire informe le souscripteur éventuel ou l'adhérent éventuel du nom des entreprises d'assurance avec lesquelles il peut travailler et travaille ».

En application de l'article L.522-5-I du Code des assurances, LUCYA précise par écrit les exigences et les besoins exprimés par le client, ainsi que les raisons justifiant le caractère approprié du contrat proposé afin de lui permettre de prendre une décision en connaissance de cause. LUCYA ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

LUCYA distribue via sa marque Assurancevie.com notamment des contrats d'assurance ou de capitalisation conçus par les établissements suivants :



La société n'encaisse aucun fonds en son nom. Elle ne détient aucune participation directe ou indirecte dans une compagnie d'assurance.

L'activité de Courtier en assurance est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 - <https://acpr.banque-france.fr/>

Document d'entrée en relation

Conseiller en investissement financiers

La société est adhérente de la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF), en qualité de CIF. LUCYA est un Conseiller en Investissements Financiers, qui fournit des conseils en investissements de manière non-indépendante.

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, LUCYA peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaire en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

Le conseiller entretient, dans le cadre de son activité de CIF, une relation significative de nature capitalistique avec la société THEOREIM et commerciale avec la société 123 Investment Manager.

La liste complète des sociétés partenaires avec lesquelles nous entretenons une relation de nature capitalistique ou commerciale est disponible sur simple demande.

ASSURANCE RCP

La société dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités.

Assurance souscrite auprès de : Amlin Insurance SE – 22 rue Georges Picquart - 75017 Paris.

Numéro de police : 2004PCA189

RISQUES GARANTIS	COUVERTURES
Intermédiaire d'assurance	1 525 000 € par sinistre / 3 048 981 € par période d'assurance
Conseil en investissements financiers	300 000 € par sinistre / 600 000 € par période d'assurance

MISE EN RELATION

Les clients et prospects peuvent contacter une équipe de conseillers en laissant un message sur le formulaire de contact, accessible depuis la page d'accueil du site internet : www.lucya.com, ou directement, depuis leur boîte de messagerie, en envoyant un mail à contact@lucya.com. Toute communication doit être faite en français.

L'équipe de conseillers est également joignable par téléphone, au 01 44 76 87 60 (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

Enfin, les clients et prospects peuvent également rencontrer les conseillers sur rendez-vous.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes pourront rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation par courrier à l'adresse de LUCYA précédemment indiquée ou par email adressé à **reclamation@lucya.com**. LUCYA disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 60 jours à compter de l'envoi de la réclamation pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à votre réclamation ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez :

- Soit saisir gratuitement et par écrit le médiateur ci-dessous :

Document d'entrée en relation

Pour les activités d'assurance

(produits d'assurance de type assurance vie et épargne-retraite)

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441
Paris Cedex 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/>
Saisir+le+mediateur

- Soit saisir les juridictions compétentes.

Pour l'activité CIF

(conseils en Investissements Financiers)

Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse, 75 082 Paris Cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

POLITIQUE EN MATIERE DE DURABILITE

LUCYA a mis en place un processus de sélection des produits et services qu'il référence, en tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019. Pour ce faire, LUCYA procède à l'analyse des produits qu'il entend référencer sur la base de plusieurs critères :

- Le fait qu'ils constituent des investissements durables au sens du Règlement SFDR ;
- Le fait qu'ils constituent des investissements durables à vocation environnementale au sens du Règlement Taxonomie,
- Le fait qu'ils prennent ou non en compte les incidences négatives en matière de durabilité (PIA).

LUCYA expliquera au client et détaillera ces différents éléments dans la suite de sa mission.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Sauf accord exprès du client, LUCYA s'abstient de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui, les informations relatives au client qu'il détient du fait de ses fonctions, conformément à l'article 325-4 du Règlement Général de l'AMF.

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité sont collectées et traitées par la société en qualité de « responsable de traitement » au sens des dispositions du « Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles » (RGPD), pour les finalités suivantes : les vérifications d'entrée en relation, le test relatif à la connaissance du client, la lutte contre le blanchiment des capitaux et la gestion de la vie du contrat. Ces données personnelles sont ainsi collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Sur la base de la relation contractuelle existante entre LUCYA et vous, vous acceptez que la société traite vos données dans le but de vous envoyer ses lettres d'informations, qui ont pour finalité de vous tenir informés de l'actualité de vos produits et de vos contrats. Si vous souhaitez ne plus recevoir de lettres d'informations, nous vous prions d'en faire la demande par mail à l'adresse suivante : dpo@lucya.com. Vous aurez également la possibilité de vous désinscrire grâce à un lien de désinscription situé au bas de la lettre d'informations.

Conformément à la loi informatique et libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous pouvez également vous opposer au traitement de ces données, en demander rectification, effacement ou limitation, en contactant le délégué à la protection des données soit par courriel à l'adresse suivante : dpo@lucya.com, soit par courrier à : LUCYA, 13 rue d'Uzès, 75002 Paris.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : dpo@lucya.com.



Document d'entrée en relation

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LUCYA a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêt et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients. À ce titre, il est rappelé que la société accorde la plus grande importance aux intérêts de ses clients. À tout moment, sur première demande de votre part, vous pouvez obtenir gratuitement un résumé de la politique de gestion des conflits d'intérêt.

LES RÉMUNÉRATIONS ET INCITATIONS PERCUES

Le client est informé que LUCYA est directement rémunérée par les fournisseurs des produits ou services que vous êtes susceptible d'utiliser (entreprises d'assurance, sociétés de gestion et banques).

Activités de courtage en assurance

La société est rémunérée sur la base d'une rémunération versée par la compagnie d'assurance, laquelle ne doit pas avoir d'effet négatif sur la qualité du service qui vous est fourni ; et ne doit pas nuire au respect de notre obligation d'agir d'une manière honnête, impartiale et professionnelle au mieux de vos intérêts. Cette rémunération annuelle est adossée aux encours des contrats.

Activités de CIF

Conformément au Règlement Général de l'AMF, nos prestations de Conseils en Investissements Financiers (CIF) reposent sur une base non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF et correspondent à un service honnête, loyal et professionnel soucieux des intérêts des clients. Nos conseils en investissements financiers reposent sur une analyse restreinte de différents types d'instruments financiers. LUCYA est à cet effet, rémunérée par des commissions ou rétrocessions versées par les sociétés de gestion.

À la demande du client, notre société fournira toutes précisions supplémentaires relatives aux rémunérations perçues.